



Québec, le 12 novembre 2021

**Objet : Demande d'accès à l'information**

---

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 26 octobre 2021 visant à obtenir les échanges courriels entre l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant l'enquête relative à la maltraitance en établissements exploitant un centre d'hébergement et de soins à longue durée, et ce, depuis le 27 avril 2021.

À cet effet, nous vous transmettons en pièce jointe une copie des échanges courriels ayant eu lieu entre l'ISQ et le MSSS, dont la communication aux fins de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ci-après la « Loi sur l'accès » (RLRQ, chapitre A-2.1) est permise en vertu de l'alinéa 2 de l'article 30 de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, c. I-13.011), puisqu'il ne s'agit pas de documents produits ou faits dans le cadre de la fourniture aux ministères et organismes du gouvernement de services de nature scientifique ou technique dans le domaine de la statistique.

Par ailleurs, comme le prévoit l'article 14 de la Loi sur l'accès, les renseignements non accessibles ont été retirés des documents transmis, notamment les renseignements personnels (articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès) et les renseignements financiers, commerciaux ou techniques de nature confidentielle ou dont la divulgation risquerait de nuire à l'organisme (articles 20, 22, 23 et 24 de la Loi sur l'accès).

Je vous prie de recevoir, \_\_\_\_\_, mes meilleures salutations.

Stéphanie Parent  
Responsable de l'accès aux documents

p. j. : Avis de recours